

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 8 JUIN 2015 À 08 HEURES 30

42 rue de la 1^{ère} Armée à Strasbourg

Présents : M. Jacques BIGOT, M. Bernard FREUND, M. Alain JUND, M. Eric KLÉTHI, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

Absents excusés : M. Yves BUR, M. Claude KERN, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT, M. Justin VOGEL

31-2015 Permis de construire rue François Epailly à Strasbourg

Le Service Police du Bâtiment de l'Eurométropole de Strasbourg a transmis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le dossier de permis de construire rue Epailly à Strasbourg déposé par ICADE.

Description de la demande

Le permis de construire vise la construction d'une maison médicale.

Le terrain d'assiette est de 2 829 m². Il accueillera un bâtiment de 4 niveaux et un édicule de locaux techniques avec toiture végétalisée. La surface plancher totale s'élève à 6 324,60 m², elle est dédiée à des bureaux. Pour le stationnement, 72 emplacements voiture sont prévus dont 67 en sous-sol, ainsi que 92 arceaux vélos en surface et 35 en sous-sol. Un espace d'agrément et pleine terre de 431,40 m² sera créé.

Le projet au regard du SCOTERS

Le SCOTERS vise à développer l'axe parc de l'Etoile-Kehl pour y recevoir des activités métropolitaines. Il s'agit d'y accueillir de l'habitat, des activités économiques et d'autres fonctions urbaines permettant le développement d'activités métropolitaines.

*Le Bureau syndical
Vu l'avis de la commission compatibilité
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard des orientations du SCOTERS, le projet de permis de construire rue Epailly à Strasbourg n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **12 JUIN 2015**

La publication le **12 JUIN 2015**

Strasbourg, le **12 JUIN 2015**



Le Président
Jacques BIGOT